

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4737 - VENDREDI 19 AVRIL 2024

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Denis Sassou N'Guesso visite des sites agricoles à Inoni et Koundzoulou



Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a visité hier la zone agricole protégée (ZAP) d'Inoni et le village agro-industriel de Koundzoulou, dans le département du Pool.

La ZAP d'Inoni est spécialisée dans la production du manioc. Au niveau du site de Koundzoulou, la communauté de l'église kimbanguiste s'active dans la production du riz, du soja, du maïs, du manioc et d'autres cultures vivrières.

INTERNET HAUT DÉBIT

Deux universités publiques bientôt connectées

Les travaux de connexion au réseau Internet haut débit des universités Marien-Ngouabi et Denis-Sassou-N'Guesso ont été lancés le 17 avril, à Brazzaville, par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

Financé par la Banque mondiale à hauteur de 100 millions de dollars américains, soit environ 60 milliards FCFA, l'ouvrage s'inscrit dans le cadre



Anatole Collinet Makosso posant la première Adiac du projet d'accélération de la transformation numérique.

Page 3

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Des assises pour développer l'écosystème national numérique



Deux jeunes startups Numérica et Africa digital news ont été encouragés/Adiac

La deuxième édition des assises nationales du numérique se tient du 17 au 18 avril à Brazzaville sur le thème « Transformation numérique : catalyseur de la diversifica-

tion de l'économie et opportunités pour la jeunesse ». La stratégie Congo digital 2030 et le plan d'action du numérique figurent parmi les axes de cette rencontre qui

vise la production de référentiels de qualité susceptibles de renforcer les politiques publiques en matière du numérique.

Page 3

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

L'avis de grève des enseignants communautaires suspendu

Les membres des coordinations et comités des enseignants prestataires, bénévoles, volontaires et finalistes du Congo ont décidé, hier à Brazzaville, de sursoir leur préavis de grève

à l'issue d'un échange avec le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou.

Page 7

EDITORIAL

Denrée rare

Page 7

DÉPARTEMENT DE LA SANGHA

Situation tendue à Ouesso et à Pokola

Page 7

ÉDITORIAL

Denrée rare

Ressource doublement vitale pour l'homme et sa survie, l'eau devient de plus en plus une denrée rare dans de nombreux quartiers de Brazzaville où les robinets sont régulièrement à sec. La situation très préoccupante interpelle l'entreprise concernée, dont on observera qu'elle est en situation de monopole, laquelle ne communique guère sur les réelles raisons de ces pénuries.

Cette précarité contraint la population à recourir aux puits et forages. Avec l'inconfort et les risques que l'on connaît. Car ces fontaines dont la teneur en chlorure et en potassium reste à prouver constituent en partie une source de maladies hydriques causées par la mauvaise qualité de l'eau consommée.

La production et la distribution de l'eau étant encadrées par une réglementation stricte qui impose des normes définissant la qualité exigible destinée à la consommation, il revient en premier aux pouvoirs publics de veiller à fournir à l'utilisateur un produit sain garanti contre tous les risques immédiats ou à long terme, réels, potentiels ou supposés.

L'eau c'est la vie, nous enseigne le dicton. Il vaut donc mieux prévenir que guérir.

Les Dépêches de Brazzaville

PROCESSUS ÉLECTORAL

Des innovations attendues avant les prochains scrutins

Le gouvernement s'apprête à doter le Congo d'une nouvelle loi électorale et à introduire la biométrie avant les prochaines échéances électorales.

Le ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement local, Raymond Zéphirin Mboulou, qui a récemment rencontré les acteurs politiques et la société civile, leur a demandé de se tenir prêts en apportant leur contribution.

Après plusieurs modifications, la loi électorale sera complètement remise à plat pour, entre autres, incorporer les nouvelles innovations. Une initiative gouvernementale qui rime avec les propositions de loi déposées sur la table de l'Assemblée nationale par son premier secrétaire, Fernand Sabaye, depuis le 2 juin 2023. Il s'agit notamment des propositions de loi modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°9-2001 du 10 décembre portant loi électorale modifiée par les lois n°5-2007 du 25 mai 2007 ; n°9-2012 du 23 mai 2012 ; n°40-2014 du 1er septembre 2014 ; n°1-2016 du 23 janvier 2016 ; n°19-2017 du 12 mai 2017 ; n°50-2020 du 21 septembre 2020 ; ainsi que de la loi n° 20-2017 du 12 mai 2017 portant loi organique relative aux conditions de création, d'existence et aux modalités de financement des partis politiques. L'objectif étant l'amélioration de la gouvernance et du processus électoral.

L'autre innovation attendue avant les prochaines élections concerne l'expérimentation de la biométrie. Longtemps revendiquée par les acteurs politiques lors des différentes concertations, l'introduction de la biométrie électorale marquera une avancée significative pour les différents états-majors des partis politiques dont certains se sont déjà mis au travail, à l'instar de l'opposition politique

congolaise que dirige Pascal Tsaty Mabilia. Les responsables de cette plateforme ont eu leur première réunion de travail le 13 avril dernier au siège de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale.

« Le ministre de l'Intérieur nous a reçus et il nous a dit une seule chose : préparez-vous, le gouvernement est maintenant prêt pour accéder à votre revendication consistant à introduire la biométrie dans le processus électoral. Il nous a ensuite dit que nous allons refaire la loi électorale ; nous avons procédé jusqu'ici à des petites révisions, nous allons remettre tout à plat pour sortir de là avant décembre avec une nouvelle loi électorale. Nous sommes en train de travailler, ce sont des avancées considérables », expliquait le chef de file de l'opposition, Pascal Tsaty Mabilia, le 12 avril au cours d'une conférence de presse.

Réunie de son côté le 12 mars dernier à Brazzaville, la majorité présidentielle s'était félicitée de la réflexion que mène actuellement le gouvernement pour instaurer la biométrie électorale. « La majorité présidentielle encourage cet effort du gouvernement à mettre en place la biométrie partant du fichier extrait du Recensement général de la population et de l'habitation. Nous prenons acte de cette réflexion du gouvernement, l'encourageons et soutenons ce processus de mise en place de la biométrie ainsi que la réforme de la loi électorale », déclarait le porte-parole de cette plateforme, Louis Gabriel Missatou.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/ Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Lou-bayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbélé Ngon

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

INTERNET HAUT DÉBIT

Les universités Marien-Ngouabi et Denis-Sassou-N'Guesso bientôt connectées

Les travaux de connectivité des deux alma maters à Internet haut débit ont été lancés le 17 avril, à l'Université Denis-Sassou-N'Guesso de Kintélé, par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, en présence de cinq membres du gouvernement, des responsables des deux universités publiques et d'une foule d'étudiants.

Le projet est financé à titre de prêt par la Banque mondiale pour un montant de 100 millions de dollars. Il s'exécute dans le cadre la composante 2 du Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN), qui prévoit la connectivité de l'administration publique à l'internet haut débit, dont les universités Marien-Ngouabi et Denis-Sassou-N'Guesso.

Le projet proprement dit va s'exécuter sur trois composantes. La première, confiée à la société Silcon, porte sur la connectivité des deux universités, pour un montant de 4 258 827 FCFA et une durée de trois mois. La deuxième composante concerne l'installation des points d'accès Wifi à l'Université Denis-Sassou-N'Guesso, pour un montant de 2 416 279 FCFA, à réaliser sur une période de six mois. La dernière phase, quant à elle, porte sur l'installation des mêmes points d'accès internet à l'Université Marien-Ngouabi. Les travaux évalués à 4 258 827 FCFA seront mis en œuvre pendant six mois.

A terme, le projet permettra d'interconnecter tous les onze établissements que compte l'Université Marien-Ngouabi, sa présidence, sa bibliothèque, ses amphithéâtres ainsi que tous les bâtiments de l'université Denis-Sassou-N'Gues-



Anatole Collinet Makosso posant la première pierre / Adiac

so, incluant les campus universitaires. La connectivité, a renchéri le coordonnateur du PATN, bénéficiera directement à près de 50 000 étudiants inscrits à l'Université Marien-Ngouabi et à plus de 1500 qui sont à l'université Denis-Sassou-N'Guesso de Kintélé ainsi qu'à près de 3 000 enseignants des deux alma maters. L'initiative vise à pérenniser l'accès des étudiants à la

société de l'information et du savoir, aux universités virtuelles, aux cours en ligne et à l'enseignement à distance.

Améliorer les conditions d'apprentissage

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a salué la mise en œuvre effective de ce projet qui contribuera à l'amélioration des

condition d'apprentissage dans ces hauts lieux de savoir.

« La connectivité des Universités Marien-Ngouabi et Denis-Sassou-N'Guesso à internet haut débit ce jour prouve la mise en œuvre de l'inclusion numérique au Congo car, sans connectivité, les étudiants ne pourront bénéficier d'internet haut débit. Aussi, nous ne pouvons envisager la

transformation de l'éducation sans internet, dans ce monde devenu planétaire. De nos jours, la recherche, les cours à distance, les conférences virtuelles ne se font que grâce à l'internet », a souligné chef du gouvernement.

S'exprimant à cet effet, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique a estimé que ces infrastructures permettront au Congo de préparer les leaders de demain dans le domaine. « Nous n'avons plus qu'une alternative pour soutenir, si besoin est, chaque jeune, chaque innovateur, chaque startup, en raison du potentiel que forge leur avenir. Les outils que nous mettons à leur disposition aujourd'hui préparent les leaders de demain », a affirmé Léon Juste Ibombo.

« Ce projet permettra aux étudiants d'accéder à la plus haute connaissance afin de devenir des cadres de demain », a conclu, pour sa part, le ministre en charge de l'Enseignement supérieur, Delphine Emmanuel.

Le lancement de ce projet a permis au représentant de la représentante de la Banque mondiale au Congo, Said Ali Daid Antoiissi, de saluer la coopération entre ce pays et son institution.

Firmin Oyé

NUMÉRIQUE

Nécessité de développer l'écosystème national

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, a présidé le 18 avril à Brazzaville la deuxième édition des assises nationales du numérique sur le thème « Transformation numérique : catalyseur de la diversification de l'économie et opportunités pour la jeunesse ».

S'inscrivant dans le cadre du projet d'accélération de la transformation numérique du Congo, les discussions des assises portent sur la stratégie Congo digital 2030 et le plan d'action du numérique. L'objectif étant de produire des référentiels de qualité susceptibles de renforcer les politiques publiques en matière du numérique. « Les enjeux de nos assises se portent essentiellement sur les priorités du gouvernement qui entend accélérer la transformation numérique du Congo. Ils devront aussi favoriser les opportunités d'emploi en faveur de la jeunesse », a indiqué le ministre de l'Economie numérique, avant de relever que ces assises traduisent le lancement des travaux de la nouvelle architecture numérique du Congo.

Signalons qu'en vue d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique en accé-

dant à la modernité, à une économie diversifiée résiliente et forte, le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique a travaillé à promouvoir la recherche et le développement avec le Centre africain de recherche en intelligence artificielle ainsi que l'inclusion numérique avec l'accès équitable aux technologies.

Il a également lancé les travaux d'interconnexion à internet haut débit des universités Denis-Sassou-N'Guesso et Marien-Ngouabi et a établi la couverture en communication électronique des zones urbaine et rurale à travers, entre autres, le fonds d'accès au service des communications électroniques. En ce qui concerne les infrastructures numériques, le Congo vient récemment d'être connecté au câble à fibre optique sous-marin.

Par ailleurs, afin d'encourager



Deux jeunes startups Numérica et Africa digital news ont été encouragés/Adiac

les projets innovants dans le numérique, deux jeunes startups, à savoir Numérica et Africa digital news, spécialisées respectivement dans la communication digitale et le marketing des petites et moyennes entreprises, puis la visibilité des start-up auprès des déci-

deurs et leaders politiques via les informations en ligne, le gouvernement a doté chacune d'un ordinaire accompagné d'une enveloppe. Les assises nationales du numérique sont une plateforme de dialogue et de collaboration réunissant des acteurs du secteur public, pri-

vé, académique et de la société civile pour discuter des défis et opportunités liées à la transformation numérique. Cette deuxième édition avait débuté par une série de réunions préparatoires, notamment à Oyo, à Pointe-Noire et à Kintélé.

Lopelle Mboussa Gassia

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 17 avril 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 17 Avril 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Onze affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

Deux projets de loi et un projet de décret au titre du ministère des Mines et de la Géologie ; Quatre projets de loi et un projet de décret au titre du ministère des Hydrocarbures ; Un projet de décret au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique ; Deux communications présentées, respectivement, par le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones pour la première, et par le ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, pour la seconde.

I/- Ministère des Mines et de la Géologie

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Pierre Oba, ministre d'Etat, ministre des Mines et de la Géologie, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres deux projets de loi et un projet de décret.

Le premier texte soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres est un projet de loi portant réglementation de l'utilisation des sources de rayonnements ionisants et des applications nucléaires. Ce projet de loi part du constat que, sur notre territoire, différentes entités publiques ou privées émettent, produisent ou utilisent des substances qui émettent des rayonnements ionisants.

Ces produits très dangereux, de nature très variée, pouvant inclure des sources radioactives, peuvent avoir des conséquences néfastes pour les êtres humains, dans leurs différents usages comme le stockage ou le transport.

Face à ces dangers, la loi de 2014 relative aux sources radioactives comporte des insuffisances et s'avère inadaptée aux évolutions internationales ; le projet soumis au Conseil, a été élaboré dans le cadre interministériel du projet dit « Inventaire national des SRI » ; il a pour objet d'élargir le domaine du texte de 2014 à toutes les autres sources de rayonnements ionisants et aux applications nucléaires et de l'adapter à la nouvelle donne internationale au regard des aspirations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à assurer une gestion rigoureuse des substances émettant des rayonnements ionisants et des applications nucléaires.

Après examen, et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant réglementation de l'utilisation des sources de rayonnements ionisants et des applications nucléaires. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Oba a soumis au Conseil le texte devant logiquement accompagner et permettre une exécution pratique des dispositions de la loi examinée en amont, à savoir un projet de loi portant création de l'Agence congolaise de radioprotection et de sûreté nucléaire (ACRSN). Conformément aux dispositions de la loi du 24 février 2014 relative aux sources radioactives et au regard de la diversité des substances et des exigences édictées par l'AIEA, il apparaît nécessaire de procéder à des réformes afin d'étendre la portée des textes en vigueur.

Face à la nécessité de protéger les personnes de la dangerosité de ces substances et d'assurer la sûreté nucléaire, il a été jugé pertinent de mettre en place un organisme public spécialisé. Compte tenu du caractère transversal de la question, le projet de création de l'ACRSN soumis au Conseil ce jour a été élaboré avec le concours des personnes ressources issues des départements ministériels concernés par la problématique.

Etablissement public administratif placé sous la tutelle du ministre en charge des Mines, l'ACRSN a pour compétences essentielles : de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de la mise en place d'un cadre réglementaire aux fins d'assurer le contrôle des activités et des pratiques qui exposent la population et l'environnement aux rayonnements ionisants ; de protéger les personnes et leur environnement contre les effets néfastes des rayonnements ionisants ; de

coopérer avec les organismes internationaux, principalement l'AIEA, et bénéficier ainsi de l'appui technique nécessaire, en vertu du Traité de non-prolifération nucléaire ; de promouvoir la formation des cadres nationaux.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'ACRSN. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Le dernier texte présenté par le ministre d'Etat Oba était un projet de décret portant attribution à la société Inka Mining Sarlu d'un permis de recherches minières pour l'or dit « permis Louango-or » dans le département de la Lékoumou. Bénéficiant d'une autorisation de prospection pour l'or obtenue en 2023, la société Inka a mis en évidence des indices intéressants de présence d'or. Elle a donc demandé un permis de recherches afin de mieux cerner le potentiel aurifère. Le coût prévisionnel de la campagne projetée pour une durée de 3 ans est de 84 507 600 F CFA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la société Inka Mining Sarlu d'un permis de recherches minières pour l'or dit « permis Louango-or » dans le département de la Lékoumou.

II/- Ministère des Hydrocarbures

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a soumis à l'examen des membres du Conseil cinq projets de texte ; le premier est un projet de loi portant approbation du contrat de partage de production du permis Ngoki II entre la République du Congo, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et la Société africaine de recherche pétrolière et distribution.

Le code des hydrocarbures faisant obligation d'attribuer exclusivement les titres miniers à notre société nationale de pétrole, le décret du 15 septembre 2023 a attribué à la SNPC le titre d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux Ngoki II avec SARPD-Oil comme opérateur. Le contracteur est ainsi constitué : la SNPC (15%) ; SARPD-Oil (opérateur 85%).

Un contrat de partage de production a été conclu entre la République du Congo et ces deux sociétés, pour trois périodes d'exploration qui totaliseront dix ans. Le coût total des travaux d'exploration est estimé à 200 millions de dollars américains. Le ministre Itoua a précisé aux membres du Conseil les paramètres économiques et fiscaux du contrat de partage de production Ngoki II et a rappelé le versement du traditionnel bonus de signature.

Enfin, le contracteur s'est engagé à financer des projets sociaux à hauteur de 50 000 dollars US pour chaque année de validité.

Le deuxième texte porte approbation du contrat de partage de production entre la République du Congo, la SNPC, Ammat global resources transfal et Rosetti pour le permis d'exploitation Zatchi III. Le contracteur est constitué ainsi qu'il suit : SNPC (titulaire) 15% ; Ammat global Resources (opérateur) 60% ; Transfal (associé) 13% ; Rosetti (associé) 12%.

Le bonus d'usage a été payé ; le contracteur s'engage à verser 250 000 dollars US au titre de contribution pour le développement des infrastructures dans le bassin intérieur de la Cuvette congolaise dans les trente jours qui suivront la date de prise d'effet du contrat.

Le troisième est un projet de loi portant approbation du contrat de partage de production entre la République du Congo, la SNPC, Ammat Global resources, Transfal et Rosetti pour le permis d'exploitation Loango III. Le contracteur est constitué ainsi qu'il suit : SNPC (titulaire) 15% ; Ammat global Resources (opérateur) 60% ; Transfal (associé) 13% ; Rosetti (associé) 12%. Le bonus d'usage ayant été payé, le contracteur va verser au Congo 250 000 dollars US pour le développement des infrastructures dans le bassin pétrolier intérieur de la cuvette congolaise dans les trente jours.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé les trois projets de loi portant approbation des contrats de partage de production des permis Ngoki II, Zatchi III et Loango III. Ils seront transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Itoua a soumis au Conseil un projet de loi portant approbation de l'avenant n°2 du contrat de partage de production du permis Kayo entre la République du Congo, la SNPC et la société Wing Wah SAU.

Le Conseil des ministres a été informé du fait qu'il s'agit ici de la mise en œuvre d'un des volets du second grand projet gazier dont va bénéficier notre pays, après celui mis en œuvre avec la société ENI ; le complexe gazier concerné sera lancé dans les prochains mois en présence de son excellence monsieur le président de la République.

Le projet de texte y afférent, soumis ce jour au Conseil, est un avenant qui a pour objet de valoriser le gaz naturel produit sur ces permis. Il s'agit d'y introduire les termes de partage de production relatifs à l'exploitation, la valorisation et la commercialisation des produits issus de la valorisation du gaz naturel, à savoir le gaz sec, le gaz naturel associé et liquéfié, le propane et le butane (GPL), etc.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant approbation de l'avenant n°2 du contrat de partage de production du permis Kayo entre la République du Congo, la SNPC et la société Wing Wah SAU. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Le dernier texte présenté par le ministre Bruno Jean Richard Itoua est un projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Nanga V ». Située dans le département du Kouilou, la zone d'exploration du permis Nanga V dispose d'une superficie d'environ 174 km². Dans le cadre du permis d'exploration Kayo, la société Wing Wah avait mis en évidence des réservoirs minéralisés en hydrocarbures dans les formations de Chela, Pointe indienne, Mengo et Pointe-Noire. La société Ganergy Energy SAU, via sa filiale de droit congolais Oriental Energy SAU, a manifesté son intérêt pour le permis d'exploration en découlant, dit permis Nanga V. Le contracteur se décline ainsi qu'il suit : SNPC (titulaire) 15% ; Oriental Energy SAU (opérateur) 85%.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la SNPC d'un permis d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Nanga V ».

III/- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique

Invitée à son tour par le chef de l'Etat à prendre la parole, madame le Pr Emmanuel née Adouki Delphine Edith, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, a soumis à l'examen du Conseil un projet de décret modifiant certaines dispositions du décret n°2012-698 du 6 juin 2012 portant statut particulier du personnel de l'Université Marien-Ngouabi.

La loi n°68-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique modifie les dispositions de la loi n°021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique, notamment l'article 256 relatif à l'âge de la retraite des fonctionnaires.

Ces nouvelles dispositions ne s'appliquent pas automatiquement aux personnels relevant de statuts particuliers, à l'instar du personnel de l'Université Marien-Ngouabi. Ces statuts particuliers doivent être harmonisés, ce qui a d'ores et déjà été fait pour certains personnels comme ceux de la défense et de la police nationales.

C'est dans ce contexte, et après la décision du Comité de direction de l'Université Marien-Ngouabi, que le présent décret est soumis à l'examen du Conseil des ministres. Le projet de décret fixe la limite d'âge d'admission à la retraite des agents relevant du statut particulier de l'Université Marien-Ngouabi, selon les catégories, ainsi qu'il suit :

Personnel administratif, technique, ouvrier et de service : Soixante-cinq ans pour les agents de la catégorie I Soixante-trois ans pour les agents de la catégorie II. Soixante ans pour les agents de la catégorie III Personnel enseignant : Soixante-dix ans pour les maîtres-assistants, maîtres de conférences et les professeurs titulaires. Soixante-cinq

ans pour les assistants.

Le présent projet de décret entrera en vigueur à la date de sa signature.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret modifiant certaines dispositions du décret n°2012-698 du 6 juin 2012 portant statut particulier du personnel de l'Université Marien-Ngouabi.

IV/- Communications

Enfin, le Conseil des ministres a suivi deux communications.

La première communication était relative à la participation de la République du Congo à la 45e session du groupe de travail de l'examen périodique universel (EPU). Elle a été présentée par M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, garde des Sceaux, ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones.

Réuni à Genève (Suisse) du 22 janvier au 2 février 2024, le groupe de travail de l'EPU a connu son moment le plus important, pour ce qui concerne notre pays, avec le passage du Congo, pour la quatrième fois de notre histoire, devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 30 janvier 2024.

A cette occasion, le ministre Bininga et la délégation qui l'accompagnait, dont faisaient notamment partie Mme Inès Nefer Bertille Ingani Voumbo Yalo, ministre de la Promotion de la femme, de l'Intégration de la femme au développement et de l'Economie informelle, des parlementaires, les présidents des conseils consultatifs des jeunes et de la société civile et l'ambassadeur du Congo représentant permanent auprès de l'Office des Nations unies à Genève, a présenté un bilan exhaustif des politiques de promotion et de défense des droits de l'homme dans notre pays, sous forme d'évaluation et de perspectives depuis le précédent passage devant cette instance en 2018.

Il en ressort un satisfecit des instances des Nations unies sur la politique mise en œuvre, en matière de ratification et d'adhésion du Congo aux instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a également marqué sa satisfaction quant à la priorité donnée à la protection des populations les plus vulnérables et a félicité notre pays pour l'adoption de la loi Mouebara de protection des femmes et des enfants.

Le Conseil des ministres a pris bonne note de ces informations. Il a marqué sa satisfaction pour cet examen réussi et rappelle que le passage de notre pays devant ces instances, et ce à plusieurs reprises ces dernières années, marque l'attachement du Congo aux principes de promotion des droits de l'homme et de renforcement de l'Etat de droit.

La seconde communication, présentée par M. Hugues Ngouelondélé, ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, était relative à la participation du Congo aux compétitions sportives internationales.

Il ressort de cette communication que les difficultés liées à la logistique nuisent à la mise en place d'une préparation complète et cohérente de nos athlètes, ce qui empêche notre pays d'atteindre les niveaux de performance que nos populations sont en droit d'attendre de nos sportifs.

Après un ample débat sur le sujet, le président de la République a instruit le ministre en charge des Sports de produire un rapport exhaustif de la situation et de le lui faire parvenir par le biais du Premier ministre, chef du gouvernement, afin que des décisions soient prises et mises en œuvre par l'Etat.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h45.

Fait à Brazzaville, le 17 avril 2024
Le ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du gouvernement,
Thierry Lézin Mougalla

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Centre d'excellence d'Oyo en voie d'être opérationnel

La première réunion du Comité de suivi du projet d'opérationnalisation du Centre d'excellence d'Oyo (CEO) pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique s'est ouverte, le 17 avril, à Brazzaville. Elle permettra aux participants d'examiner les questions institutionnelles, fonctionnelles et financières.

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, Delphine Edith Emmanuel, a indiqué dans son mot de circonstance que le lancement de la session du comité de suivi du projet d'opérationnalisation du centre d'excellence d'Oyo pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique va durer deux jours. Elle représente un moment-clé pour définir ensemble les règles, la procédure et les initiatives phares à développer de concert pour le fonctionnement de ce centre dans les prochaines années.

Selon elle, le centre aura pour missions, entre autres, de faciliter la recherche et le développement de solutions en matière d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique des Etats membres de la Commission économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) dans la promotion et le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique; de créer les mécanismes et les opportunités pour la fiabilité du marché des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ; de soutenir les technologies liées aux énergies, etc. « Aujourd'hui marque une étape importante pour ce projet. Après l'inauguration le 23



avril 2023, nous nous réunissons aujourd'hui pour saluer les premières étapes prises par le CEO dans l'accomplissement de sa vision : devenir un point de référence pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique au Congo et dans la sous-région », a déclaré le représentant de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) Afrique centrale, Raymond Tavares. Il a souligné que c'est une ambition qui s'aligne pleinement sur les missions de l'Onudi et son travail dans le pays. En effet, l'Onudi a pour mandat de soutenir ses pays membres à

développer leurs industries de manière inclusive et durable. En particulier, le travail fait en République du Congo contribue à de nombreux objectifs de développement durable, allant de l'énergie propre à l'action climatique, jusqu'à l'innovation, la création d'emplois et la coopération Sud-Sud. En devenant une référence pour la recherche appliquée et le renforcement de capacités dans les énergies renouvelables, le CEO se place dans cette dynamique. « Nous sommes ainsi fiers de ce partenariat public-privé de la République du Congo et l'Onudi de réunir nos efforts afin de pro-

mouvoir les transferts de technologie et des compétences... En perspective, le fonctionnement du centre et le démarrage des recherches joueront un rôle crucial », a fait savoir le directeur général de la société pétrolière italienne Eni-Congo, Andrea Barberi. Précisons que le comité de suivi est le principal organe de gouvernance du CEO. Il a pour vocation de devenir l'une des références en matière de développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, non seulement dans la CEEAC mais aussi en Afrique et dans le monde... Ce centre

La photo de famille après l'ouverture Adiac a été inauguré le 23 avril 2023 par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, à Oyo, dans la Cuvette. Un accord tripartite lie les trois principaux acteurs de cette œuvre, à savoir le Congo au travers de son ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, l'Onudi et l'entreprise italienne Eni. Notons que le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, le corps diplomatique ainsi que plusieurs représentants du système des Nations unies au Congo ont pris part à l'ouverture de cette session.

Guillaume Ondzé

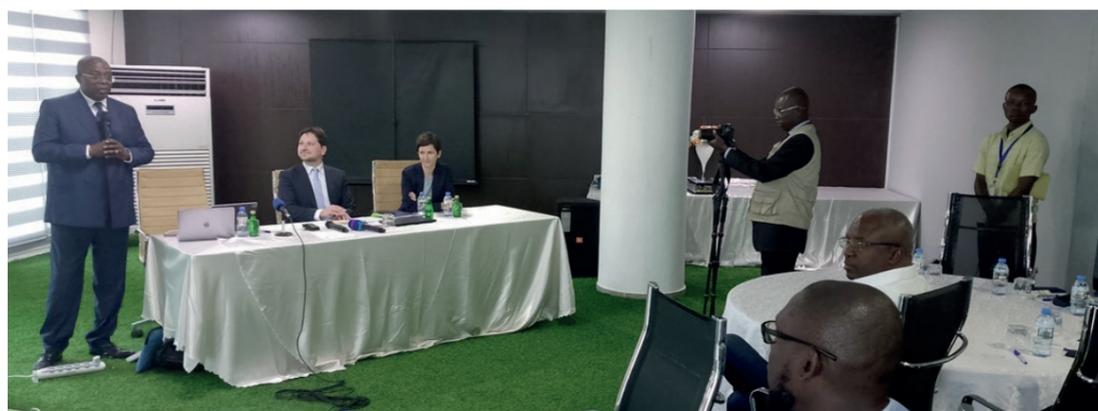
INDUSTRIE EXTRACTIVE

Une nouvelle initiative destinée à améliorer la gouvernance du secteur

Le Congo est bénéficiaire du Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI) créé par l'État français pour l'appui au renforcement de la gouvernance du secteur des industries extractives. La session de sensibilisation des parties prenantes nationales à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), qui s'est achevée le 18 avril à Brazzaville, s'inscrit dans le cadre de cet appui.

L'initiative pour meilleure gouvernance du secteur extractif, grâce au FSPI, a été instituée dans le but de promouvoir les normes internationales reconnues en matière de transparence des industries extractives, notamment à travers l'ITIE. D'après Papa Alioune Badara Paye, l'expert de l'ITIE, celle-ci va permettre au pays d'assurer la transparence sur les revenus issus des ressources pétrolières, minières et forestières.

Le projet dont l'exécution est confiée à l'Expertise France vise à renforcer la gouvernance du secteur extractif au Congo, en améliorant la mise en œuvre de la norme ITIE et en renforçant la transparence et la gouvernance autour des industries extractives. Il va permettre à terme de dresser l'état des lieux actualisé de la mise en œuvre de l'ITIE ; le renforcement des capaci-



tés des membres des groupes multipartites ; le renforcement de la transparence sur l'octroi des licences, des exonérations fiscales et de l'information budgétaire ; ainsi que le renforcement de la participation des acteurs de la société civile dans la gestion du secteur. Pour le secrétaire permanent du comité national ITIE, Michel Florent Okoko, le Congo mettra un accent notamment sur la lutte contre la corruption. « Aujourd'hui, il faut

considérer l'ITIE comme un outil de mobilisation de recettes. La norme 2023 rappelle aussi qu'il faudrait avoir un accent particulier sur la lutte contre la corruption, qui n'est pas la chasse aux sorcières. La lutte contre la corruption au niveau de l'ITIE se voit dans les procédures, les mécanismes, l'utilisation à bon escient de tout le dispositif et de faire en sorte que cela soit vraiment réalisé », a-t-il

Les échanges entre les parties prenantes Adiac déclaré.

Outre le volet lutte contre la corruption, la nouvelle norme 2023 prône la transparence dans la mobilisation des recettes issues de l'exploitation des ressources naturelles, la transition énergétique, la considération des impacts sociaux et environnementaux ainsi que la question du genre. L'un des défis du Congo, a ajouté le secrétaire permanent ITIE-Congo, est de parvenir à répondre à

l'échéance d'évaluation attendue pour juillet 2026. Il s'agit d'un challenge qui concerne toutes les parties prenantes à l'ITIE-Congo, précisément les autorités, les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile. Le suivi de la transition énergétique constitue une autre paire de manches pour les parties prenantes congolaises. « L'utilisation du gaz naturel est un départ pour la transition énergétique. Nous devons commencer à réfléchir à ce que nous pourrions utiliser dans les dix, les vingt, les trente prochaines années. Une chose essentielle, c'est l'utilisation des données environnementales. Il y a eu une réceptivité du côté des partenaires qui nous accompagnent dans le cadre de la nouvelle norme 2023 », a martelé Michel Florent Okoko.

Fiacre Kombo

GOUVERNANCE PUBLIQUE

Déclaration du conflit d'intérêts des membres du gouvernement

Trois ministres se sont présentés, le 18 avril, à la Haute autorité de lutte contre la corruption (Halc), dans le cadre de l'opération de déclaration du conflit d'intérêts.



Les membres du gouvernement faisant la déclaration du conflit d'intérêts/Adiac

Le ministre de la Jeunesse, des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Hugues Nguélonché ; la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault ; et la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, ont fait leur déclaration du conflit d'intérêts, le 18 avril, premier jour de l'opération. « Nous avons le devoir de respecter la loi qui exige que

nous puissions faire la déclaration du conflit d'intérêts », a indiqué la ministre Rosalie Matondo. Son collègue Hugues Nguélonché a abondé dans le même sens en soulignant qu'il s'agit d'un acte citoyen à accomplir car nul n'est au-dessus de la loi.

Selon le calendrier du déroulement de cette opération de déclaration du conflit d'intérêts, c'est le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, et l'ensemble des membres du gouvernement qui devraient accomplir l'acte

le 18 avril. Seulement, l'agenda national surchargé ne l'a pas permis. C'est donc dans les prochains jours que le chef et les autres membres de l'exécutif se présenteront à la Halc.

« Ceux qui ne se présenteront pas trouveront la Halc sur leur chemin », a averti le président de la structure de lutte contre la corruption, Emmanuel Ollita Ondongo. Il s'est dit satisfait de voir les membres du gouvernement et les responsables de plusieurs autres structures, notamment la pri-

mature et la Halc, être présents le premier jour du lancement de l'opération de déclaration du conflit d'intérêts. Pour Emmanuel Ollita Ondongo, il faut redorer l'indice de l'amélioration de la lutte contre la corruption. Cette opération se poursuit. Selon le calendrier, le 19 avril ce sont les départements ministériels qui vont passer : les membres des cabinets, les directions rattachées aux ministères ; les directions générales des structures sous tutelle ; les directions départementales pré-

sentes à Brazzaville. Le 22 avril, le tour reviendra aux présidents et membres des bureaux des institutions constitutionnelles : la Cour des comptes et de discipline budgétaire ; le Conseil économique, social et environnemental ; la Commission nationale des droits de l'homme ; la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques ; le Commissariat général aux comptes ; l'Inspection générale de l'Etat... La liste n'est pas exhaustive.

Rominique Makaya

DÉPARTEMENT DE LA SANGHA

Situation tendue à Ouesso et à Pokola

Dans la capitale de la Sangha, la population est en colère après la découverte du corps sans vie, le 18 avril, de la jeune femme kidnappée par des présumés ressortissants camerounais, apprend-on de source informée sur place. La même source indique que les obsèques de l'infortunée ont eu lieu dans un climat de surchauffe. Des membres de la communauté camerounaise seraient regroupés en lieu sûr et gardés par des éléments de la police et de la gendarmerie.

La Rédaction

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Les enseignants communautaires n'iront pas en grève

Après échange avec le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou, les coordinations et comités des enseignants prestataires, bénévoles, volontaires et finalistes du Congo ont résolu de surseoir leur préavis de grève. « Le ministre nous a rassurés que pour la campagne 2024, une grande place sera accordée aux enseignants communautaires. Les arriérés, quant à eux, seront payés dans les prochains jours », a fait savoir Lionel Ikobo, un des membres du syndicat.

Les coordinations et comités des enseignants prestataires, bénévoles, volontaires et finalistes du Congo réclament les trois mois

« Le ministre nous a rassurés que pour la campagne 2024, une grande place sera accordée aux enseignants communautaires. Les arriérés, quant à eux, seront payés dans les prochains jours »

d'arriérés de bourse dus aux enseignants communautaires. Par ailleurs, ils fustigent, entre autres, la non-publication des listes définitives des enseignants communautaires boursiers, département par département. Un point d'entente ayant été trouvé avec le ministère sur l'ensemble des questions, la grève n'aura plus lieu comme prévu.

R.M.

COOPÉRATION

La France et la Centrafrique en voie de se réconcilier

Le président français, Emmanuel Macron, a reçu, le 17 avril, son homologue centrafricain, Faustin-Archange Touadéra. Les deux chefs d'Etat ont évoqué la situation en Centrafrique, dans la région ainsi que les différents aspects de la relation bilatérale.

L'échange entre les deux chefs d'Etat avait pour cadre un déjeuner de travail. Les deux hommes s'étaient déjà rencontrés à l'Elysée, il y a six mois, pour marquer leur volonté de retisser des liens après des années de brouille. La France avait dénoncé ces dernières années l'emprise croissante du groupe de mercenaires russe, Wagner, en République centrafricaine, l'accusant d'exactions et de pillage des ressources naturelles. Le rapprochement entre Bangui et Moscou a fortement dégradé les relations entre Paris et Bangui. Paris avait aussi déploré des campagnes de désinformation qui nourrissent le sentiment antifrançais dans ce pays et au-delà. Les résultats obtenus par les contingents français en Afrique et leur capacité à maintenir des positions stratégiques ont fait partie des échanges. La rencontre du 17 avril aura permis de passer en revue les différents aspects de la relation bilatérale ainsi que la situation régionale, a indiqué l'Elysée.

Dans « la continuité de leur dernière rencontre », en septembre, Paris et Bangui ont adopté « une feuille de route » en vue de mettre en place « un partenariat constructif » entre les deux pays. L'objectif affiché par l'Elysée est de « contribuer à la stabilité, de renforcer une cohésion nationale aussi large que possible et d'accompagner le développement économique et social de la Centrafrique ». « Un mécanisme conjoint de suivi de ces engagements a également été adopté par les deux dirigeants », a-t-il été précisé à l'issue du déjeuner de travail. Ce pourrait constituer un pas de plus en vue de normaliser les relations entre les deux pays. La Centrafrique est l'un des pays francophones d'Afrique où Paris a vu son influence contestée par la Russie. Après elle, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont aussi pris leurs distances avec la France, tandis que la Russie y poussait ses pions.

Noël Ndong

MyBGFIBank CG

Nouveau design avec plus de fonctionnalités
et plus de puissance



Suivez-nous sur



Téléchargez
pour android ou iOS



Écoute - Qualité - Client

Tel. : 81 88
Email : eqcongo@bgfi.com
www.groupebgfibank.com



BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir



OBILI
Gaston David

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Les familles Obili, Goya ainsi que leurs enfants vous informent du programme des obsèques de M. Gaston David Obili :

Judi 18 avril

19h35 : arrivée à Brazzaville de la dépouille (ancien pavillon présidentiel).

•départ de la dépouille pour le domicile familial sis 17 rue du 5 février (derrière la Gare). Poto-poto Brazzaville ;

Vendredi 19 avril

08h30 : départ de la dépouille pour le siège communal du Parti Congolais du Travail ;

09h00 : début de l'hommage du Parti Congolais du Travail et des partis de la Majorité présidentielle ;

10h20 : fin de l'hommage du Parti Congolais du Travail

10h40 : arrivée de la dépouille au Palais des Congrès

10h55 : arrivée, sous escorte, de son Excellence Monsieur le Président de la République :

11h00 : début de l'hommage officiel.

•Départ de la dépouille au Mausolée Marien Nguabi pour la mise en terre.

Retour au domicile familial

Fin des obsèques.



Installation kit internet **OFELE**



☎ 22 22
f X in YouTube Instagram
CONGO TELECOM



AGENCE D'INFORMATION D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

LES DÉPÊCHES
DU BASSIN DU CONGO

ADIACTV

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIACTV NEWSLETTER

L'information du Congo et de sa région en un **CLIC**



Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informés des principaux faits marquants de l'actualité.



SCANNEZ
LE QR CODE

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepechesdebrazzaville.fr



DISPARITION

Longa Fo a tiré sa révérence

Le professeur de danse et de théâtre à l'Institut national des arts s'est éteint le 18 avril à 3h00 à la Clinique Ngaliema, à l'âge de 66 ans. Il fut aussi une des stars du petit écran, précurseur du théâtre populaire congolais au sein du Trio Sahel à côté du célèbre comédien Dave Mpeti, alias Mangobo, et Divine Bombamba, alias Dine.

Décédé deux semaines après son internement à la Clinique Ngaliema à la suite d'un accident vasculaire cérébral, Longa Fo a quitté ce bas-monde un an, jour après jour, après son enlèvement. En effet, Le Courrier de Kinshasa tient de la fille aînée de l'illustre disparu, Bethy Longa, qu'il avait été agressé et enlevé par des inconnus, sans doute des bandits, le 18 avril 2023. Inactif depuis ce fâcheux événement car soumis à un repos complet sur ordre médical, le chorégraphe avait du mal à se remettre des traumatismes subis lors de cette agression. C'est dans ce contexte malheureux que l'icône mal connue s'est éteinte loin de la scène.

Chef de travaux jusqu'il y a trois ans encore, c'est le 9 septembre 2021 que Longa Fo devient professeur associé après défense d'une thèse de doctorat en « Littérature orale africaine » à l'Université pédagogique nationale. Abordant la question épineuse des « Problèmes et perspectives des manifestations théâtrales », il revenait à ses premiers amours, le théâtre. Ce, quoiqu'ayant bâti essentiel-



lement sa réputation comme chorégraphe à la suite de son passage, de 1978 à 1981, au « Centre africain de recherche et de perfectionnement de l'interprète », mieux connu sous le nom de Mudra Afrique. Il est sorti de ce haut-lieu culturel dakarois créé à l'initiative de Maurice Béjart, soutenu par Léopold Sedar Senghor et dirigé par la danseuse, chorégraphe et pédagogue Germaine Acogny, avec l'équivalent d'une licence en danse moderne, contemporaine et classique. Il est devenu par la suite l'assistant de la figure emblématique de la danse contemporaine africaine susnommée et lui a offert son expertise aux débuts de son centre à Toubab Dialaw, « L'école des sables ».

Pionnier de la danse contemporaine africaine

Plutôt méconnu du grand public, Laurent Longa Fo Eye Oto que l'on avait coutume d'appeler Longa Fo fut dans sa jeunesse, fin des années 1970, une star du petit écran. En effet, c'était avec lui que s'affichait Mangobo et Divine Bombamba, alias Dine, dans des sketches

très prisés souvent de passage à la télévision nationale, OZRT à l'époque. Un rendez-vous incontournable du samedi soir en intermède ou en première de concerts. Il a incarné notamment le rôle de l'ami à qui se plaint l'épouse de Mangobo après avoir découvert que ce dernier avait bu avec délectation le biberon de leur bébé. C'est aussi lui le patron à qui Mangobo réclame une augmentation de salaire et le statut de domestique en plus de celui de boy. C'est donc sous les projecteurs qu'il a commencé sa carrière avant de devenir le grand danseur et chorégraphe qu'il fut.

Notons qu'en 2020, Longa Fo figurait au nombre des six pionniers de la danse contemporaine africaine honorés à Marrakech, lors de la Biennale de danse d'Afrique abritée par la 15^e édition du festival On marche à Marrakech ! Un hommage leur avait été rendu alors en qualité de vaillants « pionniers qui ont pavé le chemin de la danse contemporaine africaine à travers le monde ».

Nioni Masela



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Guesso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



NÉCROLOGIE



Les familles Mombongo, Masmamba Germaine, Makambo Suze (Mak Suz), Kembo Solange, Kembo Jacqueline ont le regret d'annoncer le décès de leur soeur, mere, tante, grand-mère et arrière grand-mère, Henriette Kongao, le 5 avril 2024 à Brazzaville.
La veillée mortuaire est située au n° 16 rue Loango (arrêt de bus Mbaka).
La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

Tsimou Antoine, les enfants Kolelas, Moukongo, Ntsimou et la famille Ngandou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur frère, oncle et père, le nommé Moukongo Mokabakila Joachim, ancien agent à la Direction générale de la Fonction publique et ancien directeur de gestion des carrières administratives, survenu le jeudi 11 avril 2024 au CHU de Brazzaville.
La veillée mortuaire se tient au N° 47 de la rue Alphonse Bitsindou au quartier Kingouari, arrêt de bus Marché Sachet.
La date et le programme de l'inhumation vous seront communiqués ultérieurement.



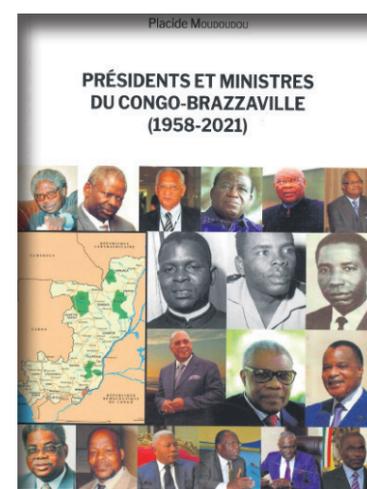
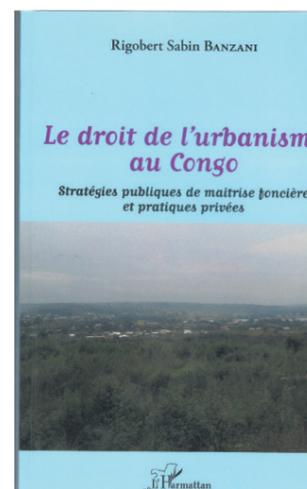
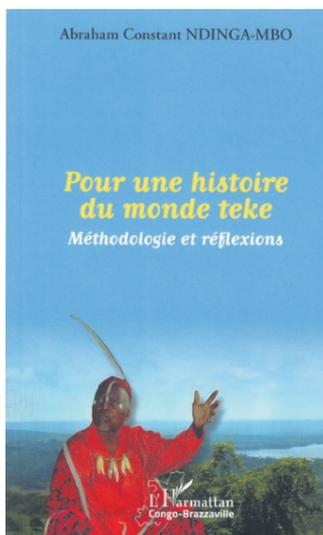
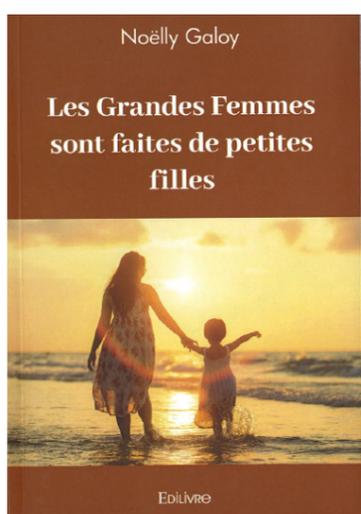
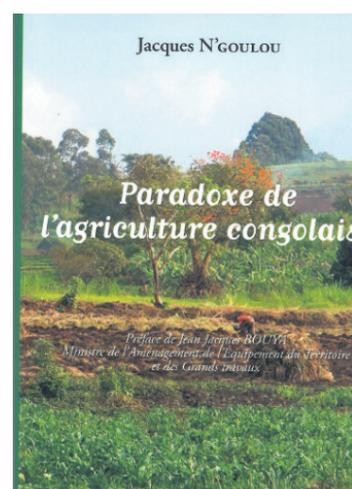
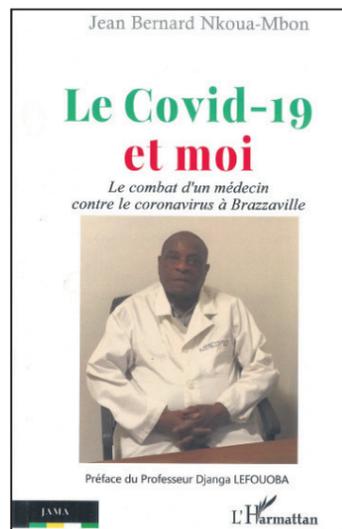
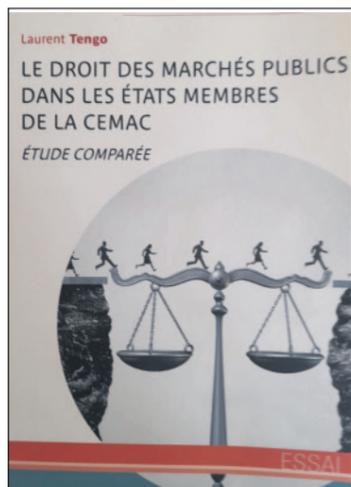
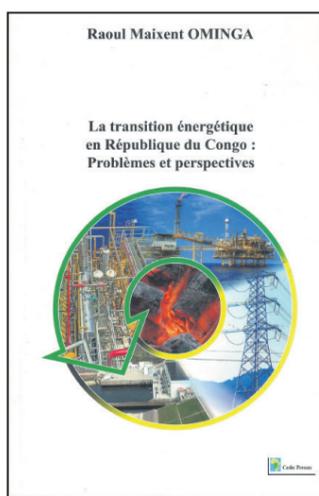
L'adjudant-chef, Roland Ngambomi, Charlem Léa Itoua née Legnoki Mikolo, Raïssa Legnoki, agents Dépêches de Brazzaville, les familles : Legnoki, Ngambomi, Bangoyina et Lobouaka, ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances de Mossaka, Loukolela, Oyo, Brazzaville, Pointe-Noire, du décès inopiné de leur frère, fils et neveu, Legnoki Anderson (le génie mécanicien Bachedé), survenu le 12 avril à (Mossaka). A Brazzaville la veillée mortuaire se tient à la rue Souanké n°3, Talangaï/Brazzaville non loin de la rivière Tsiémé.



Isabelle Adzodie, journaliste à Télé Congo, Mme Boudzimbou née Denise Adzodie, Emery Adzodie, Boris Adzodie, Zelia Abira ainsi que les familles Ekou et Oyé informent les parents, les agents des services du Contrôle financier près du port, les amis et connaissances que les obsèques de leur sœur, mère et tante Catherine Adzodie, décédée le 2 avril, auront lieu le vendredi 19 avril, selon le programme ci-après :
9h : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
11h : recueillement au domicile sis n°88 bis rue Obianboma, arrêt Lavouma 2, quartier Ngamakosso-Château d'eau, 2^e sortie nord ;
14h : départ pour le cimetière privé Bouka de Kintélé ;
15h : inhumation ;
16h : retour et fin de la cérémonie.
Que son âme repose en paix.



EN VENTE



FESTIVAL SLAMOUV

La 3^e édition a pris son envol !

La 3^e édition du festival international de poésie urbaine « Slamouv » a été officiellement lancée avec éclat, le 17 avril, à l'Institut français du Congo par sa directrice Mariusca Moukengue. Réunissant les slameurs venus d'Afrique, d'Europe et d'Amérique, le rendez-vous s'étendra jusqu'au 20 avril à Brazzaville avant de se poursuivre à Pointe-Noire puis à Dolisie du 22 au 27 du même mois.

C'est avec des mots empruntés de reconnaissance, de satisfaction et d'optimisme que la slameuse congolaise Mariusca Moukengue a usé de sa voix pour lancer les festivités de cette messe du slam qui, cette année, réunit le Congo, la RDC, le Gabon, Haïti, le Bénin, le Cameroun, le Maroc, le Sénégal, la Guinée Conakry, la France et le Tchad. « Troisième édition, nous y sommes enfin ! Il est question de construire des ponts là où sont enracinés les barbelés, faire se parler les humains dans ce qu'ils sentent, dans ce qu'ils ont de plus commun et le plus différent, dans ce qu'ils ressentent de plus vibrant, de plus éphémère. Faire entendre les mots de notre quotidien au cœur et aux rêves. Et si le slam nous réunit ce soir, c'est parce que sans nous doute, il a le pouvoir d'éteindre, de faire taire l'égoïsme, la xénophobie, le tribalisme, le racisme et j'en passe. Mais encore que cet art a le pouvoir de transcender nos limites, d'où oser l'impossible », a-t-elle déclaré en substance. Elle a, par ailleurs, souligné



Mariusca esquissant des pas de danse avec le groupe Extra musica nouvel horizonDR

que l'aboutissement de cette édition est le fruit de plusieurs efforts. Son association Slamourail, des héros dans l'ombre mais aussi différents sponsors et partenaires tels Bralico, l'IFC, l'ambassade de France, la délégation de l'Union européenne, Canal +, Manuel Actu, Brazza buzz, etc. A tous, elle a témoigné son admiration et au public elle leur a invité de se mobiliser pour prendre part aux rendez-vous quotidiens du festival.

Une ambiance époustouflante entre musique et slam !

Elle aura duré près de 3 h cette soirée d'ouverture du festival Slamouv naviguant entre musique et slam. Le premier groupe à prendre d'assaut la scène de la salle Savorgnan de l'IFC était Extra Musica Nouvel Horizon. Avec professionnalisme, les artistes ont d'abord servi une rumba romantique au public avant d'enchaîner avec des morceaux sèbene. L'ambiance étant déployée, place au slam avec en ouverture de show, la talentueuse Darlines Gille venue d'Haïti. Avec elle, le public a été bercé d'émotions

avec des textes dénonçant la colonisation, la condition des Noirs. Et en parallèle, un appel à la résilience.

Toujours dans cette atmosphère de mots, de fonds sonores percutants et envoûtants, des émotions, des pas de danses... Bref de la poésie mêlée à de la musique urbaine, Cardy Youelo, étoile montante du slam congolais, a fait irruption sur la scène avec un texte parlant de l'amour des Congolais pour la sape. Allure et style rimant avec les paroles de l'artiste, il a mis en extase la salle. Au-delà du divertissement, Cardy a aussi exploré le thème « Oser l'impossible » avec deux textes dénonciateurs, l'un parlant du colonialisme et l'autre des maux qui minent la société congolaise.

Après lui, la playlist est revenue à la musique avec Fanie Fayar. Bête de scène avec une voix puissante qui ne laisse indifférent, Fanie a mis le feu avec quelques titres de son répertoire comme Kolela té, Tolingana, etc. Cette ouverture du festival Slamouv était aussi de découvrir le talent d'un jeune homme, Ferdain slam. Entre texte moralisateur et musique berçante, le

jeune slameur laisse entrevoir une carrière prometteuse. Lui dont le coaching de Mariusca Moukengue aura servi à détecter le talent en vue de se révéler au grand public.

La soirée s'est terminée sous une ambiance volcanique avec Lydol, prodige du slam camerounais dont le talent a conquis des publics internationaux. Pour la première fois au Congo, grâce à Slamouv, Lydol n'a pas caché sa joie ni son énergie. Elle a su les mettre au service du public avec des textes poignants, tantôt slow, tantôt dansant. Notons que le festival Slamouv se poursuit jusqu'au 20 avril à Brazzaville. La journée du 19 connaîtra une conférence dans l'après-midi puis un concert en soirée avec des artistes du Congo, du Bénin et du Tchad. La clôture du festival prévoit deux conférences, l'une sur « Comment monter son dossier artistique » et l'autre sur « La photo de scène » ; puis un concert avec des slameurs du Congo-Brazzaville, de la République démocratique du Congo, du Maroc et de Madagascar. L'entrée aux concerts est payante.

Merveille Jessica Atipo

Ce qu'ils ont dit...

L'ouverture de la 3^e édition du festival international de poésie urbaine « Slamouv », le 17 avril à l'Institut français du Congo, avait donné lieu à une série d'allocutions aussi émouvantes que captivantes les unes des autres.

Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'Union européenne

« Notre admiration pour le parcours de Mariusca est sincère, mais aussi pour dire que son exemple est loin d'être isolé. Certains d'entre vous sont déjà dans cette dynamique, mais vous pourriez être encore plus nombreux. Chacun et chacune d'entre vous, vous avez un talent ou un don, une compétence ou encore une expertise en maturation qui ne demande qu'à s'exprimer. C'est tout le sens du thème "Oser l'impossible", retenu cette année pour la troisième édition du festival Slamouv et que je vous invite à considérer. Oser l'impossible, c'est d'abord croire en soi et s'affranchir du regard des autres, en particulier ceux qui vous disent que vous n'y arriverez pas. Oser l'impossible, c'est sortir de sa zone de confort et ne pas hésiter à prendre des initiatives. C'est se sentir conquérant, avoir du couloir aussi. Oser l'impossible, c'est aussi ne pas avoir peur de faire des erreurs, mais de savoir

en tirer la leçon, tomber, se relever et repartir plus fort. Oser l'impossible, c'est avancer avec les autres et être à l'origine d'une idée, mais savoir la partager ou la connecter avec d'autres idées. C'est agir avec les autres, démultiplier l'impact d'une initiative ou d'un projet ».

Fanie Fayar, artiste musicienne

« Être là ce soir est une manière pour moi d'honorer Mariusca par la musique car elle le mérite. D'où ce chant dans lequel je dis que celui qui sort c'est celui qui trouve quelque chose. Ce n'est pas en restant à la maison qu'on va avoir du travail ou à manger. Aussi, dans tout ce que nous faisons, nous pouvons être confrontés à des difficultés. Quelle que soit la montagne, il faut foncer, foncer, foncer pour réussir ».

Marie Fabien, conseillère adjointe de coopération et d'action culturelle à l'ambassade de France au Congo

« Quand Mariusca nous a présenté

son festival, il y a trois ans, il a fallu nous convaincre et nous avons été portés par son élan. L'association Slamourail est partie de presque rien pour tracer son chemin, réunir et former ces artistes portés par leur passion. C'est l'illustration de ce que désormais nous voulons voir. Dans ce partenariat renouvelé entre le Congo et la France, nous offrons le ballon, mais c'est à vous de marquer. Nous faisons l'essai, mais c'est à vous de le transformer. Nous plaçons le tremplin, mais c'est à vous de sauter. C'est dans votre audace que réside le pouvoir de créer, de bâtir un avenir inspiré. Alors à vous, jeunes, cette semaine écoutez ces mots, ces voix, ces espoirs intenses. Prenez exemple sur ces artistes, ces faiseurs d'arc-en-ciel, osez rêver, osez créer, osez entreprendre au pluriel ».

Alexandre Becher, directeur général de l'hôtel Pefaco Maya-Maya

« L'importance de cet événement dépasse le simple cadre artistique. Il se pose comme un acte de rési-

lience, de liberté d'expression et de dialogue interculturel. En ces moments de communion, les mots deviennent des vecteurs puissants de changement, d'unité et de paix. En ayant le privilège d'ouvrir ce festival, nous ouvrons aussi nos cœurs et nos esprits aux récits poignants, à l'humour, à la critique sociale et à l'amour que ces artistes talentueux ont à partager. Les huit pays, nos trois villes, Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire, ne sont pas seulement les villes hôtes de cet événement. Elles deviennent des épices d'un mouvement artistique vibrant, démontrant que malgré nos différences, les mots peuvent nous unifier ».

Lydol, slameuse camerounaise

« Bravo à toute l'équipe Slamourail et aux différents partenaires et sponsors d'avoir permis que nous soyons là. Merci au public de Brazzaville pour ce moment exceptionnel. Je partirai, en vous disant que je vous aime ».

M.J.A.

MOUVEMENT DU SCOUT

La direction régionale veut collaborer avec le Congo

En séjour à Brazzaville, le directeur régional Afrique de l'Organisation mondiale du mouvement du scout (OMMS) et le ministre de la Jeunesse ont évoqué, le 17 avril, la possibilité de collaborer dans plusieurs domaines. Le Congo étant devenu depuis août 2023 membre de cette organisation.

Les efforts du Congo dans l'aboutissement du processus d'intégrer l'OMMS ont été salués par Frédéric Kama-Kama Tutu. Il est venu remercier le ministre et le gouvernement pour le soutien apporté à cette adhésion. Le Congo comptait neuf associations alors que l'OMMS ne reconnaît qu'une seule. « On a travaillé pour mettre en place toutes les structures qui représentent le scoutisme qui existaient avant. Aujourd'hui, le Congo ne compte qu'une seule association. C'était la condition à remplir pour devenir membre de l'organisation mondiale », a-t-il souligné à sa sortie de l'audience que lui a accordée Hugues Nguélonlé.

L'échange entre les deux personnalités a permis de regarder ensemble ce que font les scouts au Congo et voir comment collaborer avec le ministère de la Jeunesse dans plusieurs domaines dont l'éducation. L'OMMS soutient, en effet, la croissance et le développement du scoutisme dans le monde pour permettre à plus de jeunes et de bénévoles de pouvoir trans-



Hugues Nguélonlé, le directeur régional Afrique de l'OMMS et Emilienne Raoul avec les Scouts Adiac

former l'éducation scout. Le scoutisme, faut-il le rappeler, est un mouvement mondial

« On a travaillé pour mettre en place toutes les structures qui représentent le scoutisme qui existaient avant. Aujourd'hui, le Congo ne compte qu'une seule association. C'était la condition à remplir pour devenir membre de l'organisation mondiale »

constitué de 174 organisations scouts nationales qui mettent en œuvre des programmes et événements scouts de qualité au niveau local. C'est le principal mouvement éducatif du monde qui donne à 57 millions de jeunes et de bénévoles les moyens de devenir des citoyens actifs et des acteurs du changement dans leurs communautés. Frédéric Kama-Kama Tutu a été conduit par Emilienne Raoul, présidente d'honneur du scoutisme congolais.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL U-17

La zone B prend le relais le 4 mai

Après Brazzaville, la compétition dans la zone B sera lancée le 4 mai selon le programme communiqué par la Ligue nationale de football des jeunes.

Le match d'ouverture mettra aux prises le 4 mai au Complexe sportif de Pointe-Noire l'AS Cheminots à V Club avant l'AC Léopards-FC Nathalys prévu pour le 5 mai au stade Paul-Sayal-Moukila à Dolisie. Le championnat national U-17 met aux prises quatorze clubs répartis dans deux poules. Le groupe A qui évolue à Brazzaville compte dix équipes contre quatre pour le groupe opposé.

Lancée le 6 avril au stade Alphonse-Massamba Débat, la zone A entame ce samedi sa troisième journée. Au programme : l'Interclub affronte l'AS Vegas avant Diables noirs-FC Kondzo. Le 21 avril, l'AS JUK recevra l'Etoile du Congo. Le Club athlétique renaissance aiglons sera aux prises à la Jeunesse sportive de Talangaï avant l'AS BNG-AS Otohô.

Notons que cette compétition est dominée dans la zone A par les Diables noirs qui ont aligné leur deuxième succès de la saison en battant l'Interclub 2-0. L'AS Vegas a fait autant en battant le FC Kondzo 3-0. La JST a connu sa première victoire en dominant l'AS JUK 3-1. Elle compte quatre points comme l'Etoile du Congo (4 points) qui s'est imposée devant BNG 2-1. L'AS Otohô s'est relancée après sa victoire sur le Cara 3-2

J.G.E.

40° CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES CLUBS VAINQUEURS DE HANDBALL

AS Otohô fait un bon début, DGSP trébuche devant Al Ahly

Dans le cadre du coup d'envoi de la 40e édition du championnat d'Afrique des clubs vainqueurs de coupe qui se déroule actuellement à Oran, en Algérie, les deux représentants du Congo chez les dames ont fait une prestation en demi-teinte. L'association sportive Otohô a battu

difficilement HB Abidjan (24-23) et le club de la Direction générale de la sécurité présidentielle (DGSP) a perdu face aux Egyptiennes d'Al Ahly, sur le score de 21-26.

AS Otohô a frappé lors de son premier match de la compétition. Au terme d'une rencontre âprement disputée, les Congolaises ont peiné à contenir les Ivoiriennes lors de la première mi-temps (10-18). C'est finalement au retour des vestiaires que la formation d'Otohô s'est déchaînée jusqu'à revenir au score à la 25e minute (22-22) avant de prendre le dessus à moins d'une minute de la fin du match. Les jaune et bleu ont, en effet, fait un bon départ dans cette compétition avant de croiser les Algériennes de FC Boumerdes, le 20 avril. Otohô est appelée

ainsi à poursuivre sa détermination et son désir de vaincre afin de garantir une bonne place au classement final.

Le bémol de cette première journée s'est affiché du côté de la DGSP, qui n'a pas pu s'exprimer devant les Egyptiennes d'Al Ahly. Dominées dès la première partie, les filles du coach Simon Badenika ont buté devant l'un des meilleurs clubs du continent africain. Les efforts de la DGSP se sont cognés à la technicité de son adversaire. Le rendez-vous est pris pour samedi à 16h face à HB CEB de l'Algérie. BMC s'opposera à Zamalek d'Egypte.

Seuls trois clubs congolais sur quatre participent à cette compétition puisque le champion national en seniors messieurs, Caïman, n'a pas fait le



La DGSP/Adiac

déplacement d'Algérie à cause « des problèmes de trésorerie ». Le seul représentant du Congo chez les messieurs dans cette édition, BMC, ainsi que les clubs féminins Otohô et DGSP devront jouer leur partition dignement et honorer le Congo dans cette compétition

qui réunit les meilleurs clubs d'Afrique.

Notons qu'au terme de la 31e édition de la Super coupe d'Afrique de handball qui s'est déroulée du 15 au 16 avril, toujours à Oran en Algérie, les clubs congolais retenus pour la compétition (DGSP chez les

dames et BMC chez les messieurs) ont présenté des résultats peu reluisants. La DGSP qui est habituée aux grandes compétitions a terminé quatrième tandis que BMC qui découvre cette compétition a terminé à la troisième place.

Rude Ngoma

SOLUTION :

Le mot-mystère est : PALISSANDRE

F	R	E	R	O	T	E	A	U
L	U	G	E	A	R	G	U	S
E	T	A	G	E	S	A	X	E
G	L	U	S	E	R			
M	U	E	T	E	P	E	L	E
E	S	R	I	R	A	O	Z	
N	A	I	N	T	O	N		
T	E	R	C	L	E	R	G	E
R	E	G	G	A	E	S	C	
E	O	I	S	O	N	O	R	
S	A	N	G	N	A	S	S	E
S	I	O	P	I	N	E	M	
E	L	I	T	N	A	C	R	E

E	A	A	E	P	H						
E	X	P	L	O	R	A	T	R	I	C	E
A	L	L	I	E	R	H	E	U			
A	G	I	O	S	C	H	U	T	E	R	
E	N	E	E	A	M	O	N	T			
B	R	I	G	A	N	D	S	N	U	E	
E	M	E	U	T	I	E	R	C			
I	R	A	X	I	V	U	E	L	E		
G	R	C	U	P	I	D	E	S			
T	R	I	A	T	H	L	O	N	E	S	
A	N	R	E	G	L	E	R	O			
S	M	A	L	A	U	T	A	I	R		
P	I	O	N	C	E	R	E	N	T		
C	E	R	I	S	E	O	R	I	O	N	
R	E	R	S	A	N	G	S	U	E		

• SOLUTION DE LA GRILLE N°181 •

4	7	8	1	9	5	3	6	2
2	6	1	4	3	8	5	9	7
9	3	5	6	7	2	8	1	4
8	4	6	7	2	9	1	3	5
3	5	9	8	4	1	7	2	6
1	2	7	5	6	3	9	4	8
6	8	4	3	1	7	2	5	9
7	1	2	9	5	4	6	8	3
5	9	3	2	8	6	4	7	1

• SOLUTION DE LA GRILLE N°166 •

6	4	1	9	7	5	3	2	8
3	7	2	6	8	4	5	1	9
5	9	8	3	2	1	6	7	4
9	1	3	4	6	7	8	5	2
4	2	5	8	1	9	7	6	3
8	6	7	2	5	3	9	4	1
1	8	9	5	4	6	2	3	7
2	5	4	7	3	8	1	9	6
7	3	6	1	9	2	4	8	5

MOTS CASÉS 10X13 • N°198

- 2 LETTRES**
CE - DU - EU - RA - RE - SE - TE - UV
- 3 LETTRES**
AME - CLE - LUE - MAO - RUE - TOC - TRI - VTT
- 4 LETTRES**
AILE - AMER - BLOG - EMET - EMEU - OSSU - SOTS - SUEE - TOUR - TUER
- 5 LETTRES**
ARDUS - AVOUE - MENER - NATTE - NOIES - OSCAR - OSIER - OTAGE - OVALE - RENNE - REVER - SANTE - SASSE - VALVE
- 6 LETTRES**
BRAVES - LEGION - LOUENT - OUVERT - REGENT - STORES - UTERUS - VALLON - VERTUS

GROS NAIF CAPITALE DU RWANDA	BON À RIEN DE BONNE HUMEUR	SABRE ORIENTAL DANS LE CODE	JOUEUR DE FLUTE	INCOMPÉTENCE	FACE À FACE OK APPLE
			PAR CONSE- QUENT VERBAL		
ROI BIBLIQUE TELE- COMMANDE				PLANTE À BULBE FORME D'AVOIR	
				RUGUEUX PLUS LÉGER QUE L'AIR	
TROMPEUR	LA FRANCE EN LIGNE	ILE PACIFIQUE MARCHAND DE POISSON			ELLES FONT LES CONTES
				PREMIÈRE NOTE	MAUVAISE JOUeuse
DÉCORER COULLE PEU			FINALE EN CHANSON JEUNES HUITRES		
	VA AVEC LA VIANDE EXTRÊME À LA FIN				
VAGUE À SURFER LICHEN				EXPRIMES BIEN COM- PRENDRE	
			PARFAIT! DIFFÉRENT		CA SUFFIT
MESURE LA PUISSANCE	TOUT À FAIT CAPABLE	COUPÉ COURT RECETTE MAGIQUE		ARGENT AU LABO	EXCLA- MATION
		ONT BIEN SERVI			
PILLAGE SUR INTERNET DE MÊME					VIEILLES HABITUDES TRANCHE DE VIE
		FORME DE RIRE		FAIT PLACE NETTE	
TEINTENT					CRÉE LE PARFUM

E A T U N N E L H A L T E T H
R E T N A T D N A R G E Q S C
F F P E L U R E G E I P U O T
I A T E L R S I L R A B E R A
F I C O N P F E S U O B R A C
C S I T O L U I P T D B R E H
A A T N E I T O U Q D N E R O
L N S O L U V A C A R M E N R
O O A F O N R D H I A I I P S
R T M F P J T I A G M T G I B
I I A R O O O E R A O A H E O
E L U I R N B U D P H C R D R
C R S R T Q A N O F A L A B D
M I X T E U R P N H U A Y O B
F M A R M E L A D E T T A L B

- | | | |
|-----------|------------|-----------|
| ADIEU | DAMIER | METROPOLE |
| ARBOUSE | EQUERRE | MIRLITON |
| AUTOBUS | FACTEUR | MIXTE |
| BALAFON | FAISAN | NOCIF |
| BERLUE | FIFRE | OFFRIR |
| BLATTE | GIFLE | OISIF |
| BORGNE | GRANDTANTE | PELURE |
| BOYAU | GRUAU | PENDULE |
| CALORIE | HACHIS | POPOTIN |
| CATCH | HALTE | QUOTIENT |
| CELTE | HOMARD | RABOT |
| CHARDON | HORSBORD | SPONSOR |
| CLAFOUTIS | JONQUE | TOUPIE |
| COUplet | MARMELADE | TUNNEL |
| CRUEL | MASTIC | VACARME |

SUDOKU • GRILLE N°150 • DIFFICILE •

8	7		4	2		6	3
				3			
2						1	
		9	5		4	8	
1							2
		5	9		3	6	
	3						4
				7			
6	5		3	8		2	9

• SUDOKU • GRILLE N°180 • FACILE •

2			7			6	9	
5	6		8			2		
		9	2		5	4		
		4		2		6	1	
6			9		7		2	
	2	7		1		9		
		2	6		1	8		
	3				9		4	6
9	8			5				3

SOLIDARITÉ

La Chine offre des vivres aux personnes âgées

L'ambassade de Chine au Congo et l'Association des commerçants chinois ont offert, le 18 avril, des vivres et divers produits de première nécessité aux personnes âgées de l'hospice des séniors de Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville.

Le don de la Chine aux personnes vulnérables en vue de soulager leurs peines est constitué de sacs de riz, des bidons d'huile, du sucre, des cartons de savon et de plusieurs autres produits de première nécessité. Il a été réceptionné par la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa, qui l'a remis à son tour au secrétaire général de la Fondation Congo Assistance, Michel Mongo.

L'ambassadeur de Chine au Congo, Li Yan, qui est arrivée pour la première fois à la maison des séniors Kambissi, a exprimé son admiration et loué les efforts consentis par l'épouse du chef de l'Etat, Antoinette Sassou N'Gesso, présidente de cette organisation non gouvernementale (ONG). « Depuis longtemps, l'ambassade de Chine a développé un bon partenariat avec la Fondation Congo Assistance et a déjà offert plusieurs dons à

cette ONG sans contrepartie. Les deux parties ont réalisé des projets de coopération exemplaires sur la vaccination des enfants et l'entrepreneuriat des jeunes femmes. Le geste a été largement salué par la population », a rappelé la diplomate chinoise.

Le geste de l'ambassade de Chine, a-t-elle poursuivi, est « non seulement une réponse de l'équipe médicale chinoise et de la Chambre du commerce des ressortissants chinois en faveur du bien-être social au Congo, mais aussi une illustration de l'amitié sino-congolaise profonde et indéfectible ». De son côté, la ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, Irène Marie-Cécile Mboukou-Kimbatsa, a remercié la République populaire de Chine et l'Association des commerçants chinois, ainsi que l'équipe médicale « pour le geste significatif » au profit des personnes âgées. « Il



Michel Mongo recevant un échantillon du don des mains de la ministre des Affaires sociales/Adiac

s'agit d'un geste solidaire envers les personnes âgées que le gouvernement salue », a-t-elle dit.

En outre, la ministre a également salué les initiatives prises depuis des décennies en faveur des personnes de troisième âge, « comme celle de Mme Antoinette Sassou N'Gesso à travers la maison des séniors Kambissi ». S'exprimant au nom de la présidente de la Fondation Congo Assistance, son secrétaire général, Michel Mongo, a exprimé sa gratitude pour la générosité des donateurs, et remer-

cié l'ambassade de Chine pour les marques d'attention « soutenues et constantes » qu'elle ne cesse d'apporter à cette ONG. « Ces marques d'attention soutenues et constantes épousent aujourd'hui deux repères temporels qui sont les 60 ans de la coopération sino-congolaise et les 40 ans de la Fondation Congo Assistance. Nous saluons la solidité et la constance de l'accompagnement que la Chine populaire apporte au Congo et singulièrement à la Fondation », a-t-il déclaré.

Après avoir salué la coopération entre la Chine et le Congo qui totalise 60 ans cette année, le président de l'Association des commerçants chinois à Brazzaville, Liu Zhong Hua, a relevé l'importance des maisons de retraite qui sont « des structures importantes pour le fonctionnement de la société ». Hormis des dons de diverses natures, des consultations médicales ont été organisées par une équipe médicale chinoise, au profit des trente-huit pensionnaires de Kambissi.

Yvette Reine Nzaba

COOPÉRATION CULTURELLE

Un partenariat en vue entre le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza et les musées de Côte d'Ivoire

En prélude à la signature de la convention de partenariat, l'ambassadrice de Côte d'Ivoire au Congo, Koné Née Touré Maman, a échangé avec la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Bélinda Ayessa.

Le partenariat culturel qui sera signé très bientôt entre le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza et l'ambassade de Côte d'Ivoire au Congo vise à promouvoir les cultures ivoirienne et congolaise. En prélude, l'ambassadrice de Côte d'Ivoire, Touré née Koné Maman, a échangé avec Bélinda Ayessa sur ce projet de convention de partenariat culturel entre les musées de Côte d'Ivoire, à savoir le Musée national du costume de Grand Bassam et le Musée des civilisations de Côte d'Ivoire, et le mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza.

Au cours de cette rencontre, la diplomate ivoirienne a remis à la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza



La diplomate ivoirienne remettant le mémo des musées de Côte d'Ivoire à la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza/Adiac

le mémo des musées de Côte d'Ivoire qui servira également à faire connaître aux Ivoiriens le mémorial,

haut lieu de l'histoire du Congo. Ce mémo permettra, par conséquent, à Bélinda Ayessa d'échanger

avec les deux musées d'histoire de la Côte d'Ivoire.

« Nous sommes en train de travailler pour mettre

en place un accord entre le mémorial et l'ambassade de Côte d'Ivoire, ici au Congo, afin que le mémorial soit une institution bien représentée en Côte d'Ivoire. Nous allons faire parvenir ces deux accords aux deux différents ministères des Affaires étrangères et après, les services juridiques travailleront dessus. Elle nous a promis d'étudier très minutieusement ces différentes institutions pour avoir une idée très claire avant de présenter le projet d'accord pour signature », a déclaré Touré Née Koné Maman, à sa sortie d'entrevue avec la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza.

Bruno Zéphirin Okokana